

Compte rendu du Conseil municipal du 3 mars 2011

Présents : CULIÉ Claude, Maire, CALVET Thierry, SEGONNE Francis, MOLINIÉ Annie, GRANIER Régis, PISTRE Patrick, ALBERT Olivier, CORMARY Alain, VAREILLES Bernard, HERAIL Marie-France, RAMADE Rosine, MIALHE Lucien.

Absents représentés: FABRES richard (Procuration à GRANIER Régis), Kieffer Cécile (Procuration à CALVET Thierry)

Mr Thierry CALVET a été élu secrétaire de séance

Le précédent compte rendu est voté à l'unanimité.

1 - Modification des statuts de la Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune :

Article 5 : modification de la durée

La communauté de communes est constituée pour une durée de 12 ans renouvelable.

Modification : **la communauté de Communes est constituée pour une durée illimitée.**

Mr le Maire propose de passer au vote pour cette modification.

Vote : Adopté à l'unanimité

Article 6 : modification de compétences

2.3 Action Sociale

Action en faveur de la jeunesse, de l'enfance, de la petite enfance et du périscolaire.

Action d'information en faveur des personnes âgées notamment par le comité local d'information et de coordination « Sidobre Monts de Lacaune ».

Ajouter : **Création et gestion d'équipements structurants en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Création et gestion d'un foyer d'hébergement d'handicapés vieillissants à Castelnau de Brassac.**

Mr le Maire propose de passer au vote pour cette modification.

Vote : Adopté à l'unanimité

2 - Réforme des intercommunalités

Lors de son dernier conseil la Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune a délibéré, à la majorité, pour pouvoir bénéficier de la loi permettant à un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de moins de 5000 habitants d'exister en zone de montagne.

Mr le Maire procède à la lecture du texte de loi

Vu l'article L.5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales créé par l'article 35 de la loi portant réforme des Collectivités Territoriales n°2010-1563 du 16 Décembre 2010 permettant la constitution d'un EPCI (Etablissement Public de coopération intercommunale) à fiscalité propre de moins de 5000 habitants pour les établissements publics dont le territoire comprend des zones de montagne.

Considérant que l'intégralité des huit communes qui constituent la Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, sont situées en zone de montagne.

Mr Granier Régis demande si la Communauté de Communes a déjà des contacts avec d'autres communes.

Mr Calvet Thierry rappelle que la Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune a reçu un courrier de la commune de Montredon Labessonnié ainsi que de la Commune d'Arifat.

Des rencontres vont donc avoir lieu avec ces communes.

Mr Granier Régis demande quel est le sentiment du bureau de la Communauté de Communes vis à vis de ces contacts.

Mr Le Maire répond que les avis sont partagés au sein du bureau de la Communauté de Communes.

Mr Le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour pouvoir bénéficier de la loi permettant à un EPCI (Etablissement Public de coopération Intercommunales) de moins de 5000 habitants d'exister en zone de montagne.

Vote : 1 abstention Mr Vareilles Bernard

13 Pour

3 - Demande de subvention auprès du Conseil Général

Mr Le Maire demande au conseil de l'autoriser à demander une subvention pour le remplacement des 150m de garde corps, des ateliers municipaux jusqu'au grillage de la piscine.

Vote : Adopté à l'unanimité

Le tour des commissions – Questions diverses

- Maison de la Rue Vieille

Suite à l'obtention d'une subvention de 10 000 euros sur la réserve parlementaire de Mr Folliot Philippe, Mr Le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable au cours de la même opération de terminer la salle du premier étage.

- Devenir de la Bibliothèque

Après l'échec de la mutualisation d'un emploi entre le SI (Syndicat d'Initiative) et la Sapv (Société des Amis Du Pays Vabrais) concernant l'année 2010, Mr Le Maire informe le conseil municipal que Mr Moulin Riberprey a sollicité au cours d'une rencontre un soutien financier supplémentaire pour l'année 2011.

Mr Le Maire rappelle que ce soutien financier supplémentaire concerne l'emploi d'un salarié pour gérer la bibliothèque qui est une antenne de la bibliothèque départementale.

Mr Granier Régis demande quel est le bilan d'activité 2010 de la bibliothèque.

Mr Le Maire précise que ce bilan fait apparaître une hausse du nombre d'adhérents de 25% pour atteindre le chiffre de 250.

Mr Le Maire propose de voter une subvention de 3500 euro pour l'année 2011 tout en précisant que la réflexion engagée pour la mutualisation d'un poste avec le SI doit reprendre.

Vote 2 abstentions (Mr Pistre Patrick et Mr Albert Olivier)

12 Pour

Mr Albert Olivier fait remarquer qu'il s'est abstenu car il trouve dommage que le conseil municipal se soit moins mobilisé financièrement pour soutenir la demande de l'association Palouma concernant le voyage scolaire des enfants.

Mr Le Maire demande si l'on octroie une subvention supplémentaire pour la gestion de la bibliothèque pour renouveler une partie des livres.

La décision est reportée au prochain conseil.

- Maison de l'Isoule

Mr Le Maire informe le conseil qu'il a été sollicité par les locataires de la maison qui souhaitent faire une proposition d'achat.

Mr Le Maire demande donc au conseil si quelqu'un est opposé à cette éventuelle vente, Personne ne s'opposant, Mr Le Maire informe le Conseil qu'il va lancer une demande d'estimation auprès du cabinet de Maître PAULIN.

- Animation du 13 et 14 juillet

Le choix s'est porté sur le groupe « la fanfare des Goulamas » qui propose une animation de rue. Ce groupe interviendra le 14 juillet, avant le repas et après le repas pour animer le tour de ville et après le feu d'artifice.

Le 13 juillet sera animé par « l'éveil roquecourbain », il n'y aura pas de bal en fin de soirée.

- Elagage des arbres près des ateliers municipaux

Le chantier est en cours, Mr Le Maire propose que l'on vende le bois au vu des quantités.

Après divers échanges le tarif de 20 euros le mètre cube est retenu avec enlèvement du bois sur place.

- Primaire Socialiste

Mr Calvet Thierry informe le conseil que le Parti Socialiste dans le cadre des primaires du 9 et 16 octobre 2011 sollicite le prêt gratuit du foyer de la salle polyvalente pour les opérations de vote concernant le canton de Vabre.

Après divers échanges Mr Le Maire fait procéder au vote:

Vote pour la gratuité du foyer :

Contre : 8 (Mr Pistre Patrick, Mr Albert Olivier, Mr Cormary Alain, Mr Vareilles Bernard, Mme Herail Marie-France, Mme Ramade Rosine, Mr Mialhe Lucien, Mr Culié Claude)

Abstention : 2 (Mr Fabrès Richard, Mr Segonne Francis)

Pour : 4 (Mr Calvet Thierry, Mme Kieffer Cécile, Mr Granier Régis, Mme Molinié Annie)

- Vente des concessions

Mr Le Maire procède au rappel de la loi concernant le droit à une sépulture dans un cimetière Communal.

Article L2223-3 du CGCT :

La sépulture dans un cimetière d'une commune est due :

1° Aux personnes décédées sur son territoire, quelque soit leur domicile ;

2° Aux personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;

3° Aux personnes non domiciliées dans la commune mais qui ont droit à une sépulture de famille ;

4° Aux français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.

- Internet ADSL

Mr Le Maire rappelle que certaines zones du territoire ne sont pas couvertes par le haut débit. A la vue des coûts très importants des équipements qu'ils faudrait mettre en place pour répondre au besoin d'un très faible nombre d'utilisateurs, plusieurs communes de la Communauté de Communes se sont orientés vers un subventionnement des équipements individuels par satellite aux environs de 150 euro pour tous ceux qui sont encore exclus du raccordement classique. Mr Le Maire propose donc de procéder au recensement de ces personnes.

- Projet Maison des Services Publics

Mr Le Maire informe le conseil municipal que le projet avance, le bâtiment sera certainement situé dans la zone devant la salle polyvalente. Ce positionnement suscite des interrogations, certains regrettant de voir disparaître un espace vert au centre du village.

- Divers

Marie France Hérail alerte le conseil municipal sur le coût de l'interprétariat notamment lorsque les conseils sont en fin d'après midi et demande qu'il est tous lieu le soir. La décision est prise d'organiser les réunions du conseil municipal en soirée (20h30 ou 21h).

Mr Albert Olivier demande s'il ne serait pas souhaitable d'apporter une aide financière de la Mairie à Mme Hérail Marie France. Mr Segonne Francis dit qu'il lui a déjà posé la question et qu'elle n'a pas manifesté de désir dans ce sens là.

Mme Molinié propose de refaire une conférence comme l'an passé. D'après les sujets proposés par le parc naturel régional, il est décidé d'organiser une conférence sur « le déclin des abeilles ». Mme Molinié prend acte de cette décision.

La séance est levée 23h15